



PREFECTURE DE LA LOIRE

**Discours de Fabienne BUCCIO,
Préfète de la Loire**

**Présentation du rapport de l'activité 2013
des services de l'État
devant l'assemblée du Conseil général de la Loire
Lundi 16 juin 2014**

Monsieur le président du Conseil général,
Mesdames et messieurs les conseillers généraux,
Mesdames et messieurs les chefs de service de l'Etat et du département,

Mesdames et messieurs,

Je souhaite tout d'abord **vous remercier de votre accueil**, Monsieur le président, cher Bernard Bonne. J'ai toujours plaisir à m'exprimer devant cette assemblée, notamment parce que je sais qu'au-delà du bilan que je m'appête à vous présenter, ce moment privilégié est l'occasion d'un échange franc et constructif, dont nous sommes désormais coutumiers.

L'obligation que m'impose le Code général des collectivités territoriales de venir vous présenter le rapport annuel de l'activité de l'État est devenue une **tradition dont nous pouvons nous réjouir**. Plus qu'un simple geste de bonne

Seul le prononcé fait foi

entente républicaine – ou même qu'une preuve de bon voisinage ! – cette réunion doit être l'occasion de sortir de nos logiques quotidiennes. Pour pouvoir nous retourner sur l'année écoulée bien sûr, mais aussi pour mieux **interroger, ensemble, l'avenir de ce territoire** auquel nous consacrons tous nos efforts.

C'est aussi un privilège pour moi de pouvoir **parler au nom des fonctionnaires** qui servent notre Pays avec un dévouement et un sens du service public qui forcent le respect. Ils sont représentés, ici, à travers les membres du corps préfectoral et les chefs de service de l'État. Ce résultat est le leur. Je suis fière du travail qu'ils accomplissent au quotidien et je tenais à le leur dire devant vous.

Ce travail est donc retracé dans **le rapport d'activité annuel des services de l'État dans la Loire**, que je souhaite toujours aussi ambitieux dans son contenu, sobre et didactique dans sa présentation. Notre échange est l'occasion pour moi de revenir sur l'année écoulée, mais également sur les premiers mois de 2014, ainsi que sur les principaux éléments qui guideront notre action pour les semaines à venir.

Dans ce panorama, fort large, des domaines d'intervention de l'État, je souhaite plus particulièrement aborder **quatre domaines** :

1. L'emploi et l'activité économique tout d'abord. C'est la principale préoccupation de nos concitoyens et c'est, vous le savez, la priorité des priorités du Gouvernement. Tous nos efforts doivent être tournés vers ce combat difficile, qu'il nous faut mener au quotidien

2. La sécurité, ensuite, à garantir partout et pour tous, C'est mon devoir en tant que préfète et notre première responsabilité ;

3. **La lutte contre l'exclusion**, quelle qu'en soit la forme, car c'est une promesse Républicaine essentielle et la raison d'être de toutes les politiques publiques ;

4. Enfin, j'évoquerai bien entendu **les relations entre l'Etat et les collectivités** territoriales, car l'organisation décentralisée de la République connaît aujourd'hui d'importantes évolutions. Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, faire vivre la démocratie et les institutions locales est un devoir constitutionnel qui nous incombe, collectivement.

*

I. L'emploi et l'activité économique

Vous savez, Mesdames et Messieurs, que notre combat pour l'emploi, contre le chômage, est la priorité fixée par le Président de la République. Parvenir à des résultats suppose la mobilisation de tous, à chaque instant.

Fin avril 2014, le département recensait **37 564 chômeurs** de catégorie A. Nous en comptons 700 de plus que l'an dernier, ce qui représente une hausse de 2%. Le nombre de chômeurs augmente moins vite dans la Loire que dans la région prise dans son ensemble, mais bien sûr, nous ne pouvons pas nous en contenter. Nous devons tout mettre en œuvre pour accompagner les chômeurs vers l'emploi et pour dynamiser le tissu économique ligérien.

Mais face aux chiffres du chômage, nous devons aller plus loin et tout faire pour que chaque emploi disponible, chaque désir d'embauche se concrétise au plus vite. Notre action continue de s'appuyer sur un outil efficace, **les**

Seul le prononcé fait foi

contrats aidés Notre détermination commune, Monsieur le Président, s'illustre au travers de trois grands dispositifs dont le bilan pour 2013 est, je le crois, positif :

- il y a d'abord **les contrats d'insertion** (les CUI), pour lesquels nous avons obtenu de bons résultats. Plus de 5 000 CUI ont été signés dans le département en 2013. Pour 2014, nous en sommes à environ 1300 CUI signés par l'État, ce qui représente 75 % de notre cible semestrielle. Nous savons que le Conseil général est lui aussi très impliqué dans ces contrats, et je salue l'effort du département, qui en a déjà signé 250.
- il y a aussi les **emplois d'avenir** qui se concentrent sur les jeunes situés dans les zones de revitalisation rurale ou les zones urbaines sensibles, et qui ont fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle du Service public de l'emploi. Près de 1000 ont été signés en 2013 soit un taux de réalisation de 95 %. En 2014, nous maintenons l'effort, et nous avons déjà atteint 90 % de notre cible semestrielle avec 351 emplois d'avenir créés. Le ministre du travail a annoncé le 5 juin dernier vouloir renforcer encore la mobilisation de l'État, en doublant le nombre de contrats à l'échelle nationale.
- il y a enfin les **contrats de génération**, qui allient le maintien dans l'emploi et la transmission des compétences. 296 ont été conclus en 2013. Nous avons accru l'effort cette année, puisque nous en sommes déjà à 129 signatures, conformément à la volonté du Gouvernement d'accélérer sur ce sujet.

L'État entend maintenant poursuivre et amplifier cet effort, en apportant un soutien efficace à l'économie et à nos entreprises.

Seul le prononcé fait foi

L'enjeu du **Pacte de responsabilité et de solidarité** voulu par le Président de la République est de renouer avec les conditions d'une croissance durable pour notre Pays. L'objectif est de rétablir la profitabilité de nos entreprises, de favoriser les investissements, et donc, de créer les emplois de demain. Après les 20 milliards d'euros consacrés au Crédit d'impôt compétitivité emploi, l'État mobilise 10 milliards d'euros pour que, dès l'année prochaine, plus aucune charge patronale ne pèse sur les emplois rémunérés au SMIC. La Contribution sociale de solidarité des sociétés sera progressivement supprimée sur 3 ans, et le taux d'impôt sur les sociétés sera abaissé à 28%.

L'effort n'est cependant pas que financier, car les acteurs économiques souffrent aussi de l'inflation normative, qui caractérise malheureusement notre pays depuis trop longtemps. Un vaste mouvement de **simplification** des lois et des normes est engagé, qui touche à la création d'entreprises, au droit fiscal, et aux relations entre l'administration et les entreprises.

Il s'agit également de donner corps à ce Pacte afin qu'il trouve sa déclinaison au niveau local.

Le 2 juin dernier, j'ai réuni les représentants du monde de l'entreprise, de la banque et les parlementaires afin d'examiner les sujets liés au financement de l'économie qui nous préoccupent et sur lesquels nous pouvons faire des propositions, notamment de mesures législatives. J'ai demandé aux sous-préfets d'arrondissements d'animer ces réunions d'échanges, où des problèmes concrets peuvent être réglés de façon pragmatique et efficace. Jérôme DECOURS, sous-préfet de Roanne, rassemble à son tour, le 26 juin prochain, les principaux acteurs de l'économie roannaise sur ces questions d'emploi, de formation ou d'accès au financement.

Parallèlement, nous continuons bien évidemment à jouer notre rôle d'accompagnement en direction des entreprises, qu'elles soient en difficulté ou qu'elles cherchent à développer leurs projets.

C'est vrai, l'actualité est souvent marquée par quelques dossiers plus visibles, comme la fermeture d'APERAM, les difficultés d'ALTIA et le conflit chez FORGITAL ou les installations à venir d'entreprises importantes pour la recomposition de notre tissu industriel telles LINAMAR et CLEXTRAL. Ces interventions nous mobilisent énormément. Mais nous faisons aussi tout pour anticiper et prévenir les crises, en lien avec le commissaire régional au redressement productif. Au niveau départemental, **la cellule de veille** a ainsi suivi une trentaine d'entreprises, impliquant près de 1200 salariés.

Si nous voulons agir de façon efficace, il nous faut mobiliser toutes les énergies et tous les leviers dont nous disposons, financement européens, nationaux, régionaux, départementaux ou locaux.

A titre d'exemple, le FEDER, a contribué à 10 projets ligériens pour un total de 1,5 million d'euros, notamment pour l'installation de nouvelles activités économiques.

Autre exemple, en soutien aux territoires ruraux: ce sont plus de 100 millions d'euros qui ont été versés en 2013 au monde agricole, dont une bonne part d'aides au titre de la politique agricole commune (PAC) européenne. Sur ce même thème de la PAC, il me semble important de souligner aujourd'hui la forte anticipation des acteurs agricoles qui travaillent déjà sur la déclinaison locale des nouveaux dispositifs qui seront mis en œuvre dès 2015. Un pas très important a déjà été franchi cette année avec l'intégration de notre département

dans le dispositif «*zéro papier*». Ainsi, 99 % des 4400 déclarants PAC de la Loire ont renseigné leurs dossiers d'aide via internet.

Le développement de notre territoire doit nécessairement s'inscrire dans la maîtrise des outils de planification.

Et je suis convaincue que la structuration de l'espace par des schémas de cohérence territoriaux (ScoT) contribuera à une meilleure maîtrise de notre développement tout en optimisant l'artificialisation. Aussi, pour compléter la couverture du département, il me paraît primordial qu'aboutisse enfin et sur des orientations partagées le ScoT centre Loire. Une prochaine rencontre avec le nouveau président et son bureau nous permettra d'échanger sur le diagnostic, les enjeux et sur les nécessaires relations entre Etat et collectivités territoriales.

Au sein de ces ScoT, la remise à niveau des documents communaux, POS ou PLU, doit prendre en compte les nouveaux enjeux et notamment la maîtrise des la consommation des espaces agricoles ou naturels Sur ce thème, je me dois de souligner le remarquable travail que mène la Commission départementale de Consommation des espaces agricoles de la Loire (CDCEA). En son sein, élus locaux, acteurs du foncier, environnementaux et services de l'Etat savent proposer des solutions d'urbanisme optimisant nos ressources tout en garantissant aux collectivités concernées des zones de développement correspondant à leurs ambitions.

Notre soutien au monde rural passe aussi par l'aide à l'investissement des collectivités territoriales : **la Dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR**, a permis de financer près de 50 projets en 2013, pour un total de près de 5 millions d'euros.

Mais notre action ne s'arrête pas là. Le rôle de l'Etat consiste à rassembler et coordonner toutes les forces du département, où qu'elles soient. Il consiste également à ce que les ligériens puissent exercer leur activité en toute tranquillité.

II. La sécurité

Parce que vivre sans crainte est le **premier droit**, garantir la sécurité de tous les citoyens est notre **premier devoir**.

Quand je parle de sécurité, je pense d'abord bien sûr à la sécurité publique au sens large, qui suppose de *lutter contre toutes les formes de la délinquance*.

Dans ce domaine, il faut reconnaître que la situation du département s'est **dégradée en 2013**. Les chiffres sont là : le nombre total de crimes et délits a augmenté, tant en zone police qu'en zone gendarmerie, de respectivement plus 3,6 % et plus 15,6 %. Nous sommes revenus au niveau de 2011 avec 34 777 faits constatés. Ces résultats sont décevants certes, mais nous avons les moyens d'enrayer ce retournement. Je sais pouvoir compter sur la très **forte mobilisation des services de police et de gendarmerie** au quotidien, et je salue l'action de Noëlle DERAIME, notre DDSF, et des équipes qui ont œuvré avec tact et efficacité en fin de semaine dernière en gare de Chateaucieux afin que les usagers puissent prendre leurs trains du matin. Merci également aux gendarmes pour le travail accompli en 2013, sous l'autorité du colonel MARESCAL, commandant du groupement, qui sera remplacé par le lieutenant colonel MOREL à compter du 1^{er} août.

Au-delà du renforcement des moyens habituels, nous avons déjà commencé à refonder notre stratégie globale de prévention. Le nouveau **Plan**

départemental de prévention de la délinquance, que nous avons signé avec le Procureur de la République le 30 janvier dernier, fixe trois grandes priorités :

- la prévention de la délinquance chez les jeunes ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;
- la tranquillité publique, comme par exemple la lutte contre les dégradations ou les incivilités.

Cet instrument nous permet de mettre en réseau l'Etat et les différents acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, par le biais des conseils locaux de prévention de la délinquance. Il permet aussi de mobiliser tous les fonds consacrés à la prévention. Je pense bien sûr au Fonds interministériel de prévention de la délinquance, au titre duquel 400 000 € ont été investis en 2013, mais aussi aux crédits de la mission de lutte contre les drogues et la toxicomanie, et les crédits du Ministère en charge du droit de femmes.

L'augmentation du nombre de **cambriolages**, en hausse de 10,2 % en 2013, a plus particulièrement touché les locaux industriels et commerciaux. Lutter contre ce phénomène, qui dépasse notre seul département, est essentiel pour les commerçants ou les industriels ligériens, et c'est l'une des priorités des services de l'Etat : c'est notamment le sens du **Plan départemental de lutte contre les cambriolages** adopté en octobre dernier, qui structure et organise une série d'actions volontaristes. Nous souhaitons y associer tous les acteurs, y compris les citoyens, dont la participation est essentielle, grâce à des dispositifs d'alerte innovants comme « *Agriculteur vigilant* », ou « *Commerçant vigilant* ».

Vous savez également que le **quartier de Montreynaud**, classé en zone de sécurité prioritaire (ZSP) en 2012 est une autre de nos priorités. Nos premiers résultats sont encourageants. Nous progressons sur le nombre d'atteintes aux biens, qui a diminué de -11% avec 240 faits, et avançons sur les dossiers menés

Seul le prononcé fait foi

avec tous nos partenaires du quartier : notre action relève d'une approche globale, qui vise à apporter des réponses adaptées à l'ensemble des problèmes rencontrés par les habitants. L'installation d'une permanence et d'une brigade de sécurité de proximité, en avril dernier, est l'une des réponses que nous apportons aux besoins exprimés par les riverains.

Je me dois également d'évoquer avec vous la sécurité routière, politique qui doit tous nous concerner.

27 personnes ont perdu la vie sur les routes du département sur l'année 2013, mais c'est nettement moins qu'en 2012, 25 % de moins. Le nombre global d'accidents avait lui aussi fortement diminué, avec une baisse de 16,5%. Ce bilan en amélioration est malheureusement terni par **un début d'année 2014 difficile, qui doit nous alerter**. Le nombre et la gravité des accidents sont tous deux en forte hausse, et nous comptons à ce jour déjà 21 morts sur les routes ligériennes. Il y a eu davantage de décès de piétons et de deux roues au cours des seuls quatre derniers mois que sur toute l'année dernière.

Nous ne pouvons accepter cette situation et il est de ma responsabilité d'agir.

La prévention est aussi essentielle, bien sûr, et elle doit concerner tous les aspects de la route et tous les usagers. Je relève la signature, le 10 décembre dernier, par l'Etat, le Conseil Général et la Fédération des motards en colère, de la **Charte pour l'amélioration de la sécurité des motards sur le réseau routier**. Cette démarche innovante, saluée au niveau national, illustre bien notre détermination commune puisque nous y avons contribué ensemble, aux côtés du monde associatif. Nous savons l'importance de ce dispositif pour tous les utilisateurs de deux roues.

La prévention touche ensuite à la **sensibilisation et l'information**. 43 actions ont été financées au titre du **plan d'action sécurité routière** (PDASR), pour un montant total de près de 60.000 €, en 2013. J'ai d'ailleurs récemment adopté la version 2014 de ce plan, qui en reconduit les priorités. Je salue, à ce titre, le travail formidable des associations de prévention et des intervenants départementaux de la sécurité routière, et de tous les bénévoles d'horizons divers, qui acceptent de consacrer leur temps à cette cause essentielle.

Il ne vous aura pas échappé que nous avons aussi adressé un message d'alerte aux piétons, trop souvent victimes d'accidents, notamment en ville. Après 2 jours d'information, l'opération de verbalisation conduite par les forces de police à Saint-Étienne, le 6 juin dernier, a eu un très bel écho médiatique. C'était le but et nous sommes prêts à reconduire et élargir ces opérations, autant que nécessaire, car il s'agit bien de sauver des vies.

Tout aussi crucial est le rôle de protecteur de l'Etat, en matière de prévention des risques et de sécurité civile.

Le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture, ainsi que la DDT, agissent de concert pour prévenir les risques de toutes natures. Je pense notamment au **risque minier**, très présent sur notre territoire, pour lequel des plans de prévention doivent être mis en place.

Ce risque est une responsabilité collective liant l'État et les collectivités concernées. C'est donc collectivement que nous devons aboutir à des solutions protégeant les personnes et les biens tout en garantissant le développement de l'activité économique, de l'habitat et des infrastructures. Je me suis engagée à l'automne, lors du dernier comité de pilotage, à renforcer le partenariat avec les

collectivités sur ce dossier. Les communes ont eu la possibilité pendant l'hiver de me fournir des éléments techniques qui n'auraient pas été pris en compte. Parallèlement, mes services ont conduit depuis six mois avec les services techniques communaux un travail de cartographie à la parcelles permettant de qualifier, au regard des projets, les secteurs à enjeux. Dès septembre, et comme je m'y était engagée, je réunirai le comité de pilotage pour présenter les travaux réalisés et le planning des procédures restant à conduire.

J'évoquerai brièvement quelques faits marquants de l'année 2013, tels que **l'important épisode neigeux** que nous avons connu en novembre dernier, dont chacun se souvient. La cellule de crise installée durant 3 jours en préfecture a bien fonctionné, et les services du conseil général ainsi que de la municipalité de Saint-Etienne y ont activement participé. Nous avons ainsi pu efficacement assurer le désengorgement de l'agglomération et rassurer les ligériens dans ces conditions difficiles.

Cette année a aussi été marquée par le remplacement du plan rouge, qui porte sur la gestion des crises impliquant un grand nombre de victimes, par le **plan NOVI** (pour « nombreuses victimes »). Cette nouvelle planification a fait l'objet d'un exercice de grande ampleur, simulant un crash à l'aérodrome de Saint-Etienne, et qui a impliqué une centaine d'acteurs.

Troisième fait marquant, l'exercice qui a eu lieu au début de l'année dans le nouveau tunnel de Violay, simulant un accident routier. Il fut l'occasion de tester et d'améliorer la **coordination des forces de secours des SDIS de la Loire et du Rhône**, acteurs essentiels de la protection de la population et dont je salue les équipes dirigées de main de maître par le colonel DIES.

Mais les pompiers sont aussi des **partenaires incontournables au quotidien**, au total ce sont près de 50 000 interventions qui ont eu lieu cette année, soit 135 par jour !. Dans le cadre des missions de prévention, ils participent aux commissions de sécurité, chargées du suivi des établissements recevant du public, et ont mené plus de 1000 visites en 2013. Je pense aussi aux exercices de sécurité civile. Je salue leur engagement exemplaire, et les en remercie.

*

III. La lutte contre l'exclusion

J'en viens maintenant à l'un des devoirs fondamentaux de l'Etat, celui de garantir la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion. Nous portons à ce titre une attention particulière aux problématiques de logement. Car le logement est un droit opposable, garanti par l'Etat dans les conditions prévues par la loi. Mais nous sommes aussi très soucieux de développer dans le département une offre d'hébergement d'urgence, en particulier pour les publics les plus fragiles. Je pense notamment aux sans-abris et aux demandeurs d'asile.

Je souligne à cet égard, malgré ce que l'actualité récente a parfois pu rapporter à tort, que dans la Loire, **tous** les demandeurs d'asile sont hébergés. Les personnes déboutées de l'asile, après une procédure, certes encore trop longue, auprès de l'OFPRA et de la CNDA ayant pour leur part, vocation, conformément à la loi, à retourner dans leur pays d'origine.

En matière de demande d'asile, l'année 2013, dans la Loire, marque **un tournant important**, puisque elle a baissé de 18,7% sur l'année. Cette diminution est particulièrement sensible depuis août 2013,

Seul le prononcé fait foi

Néanmoins, malgré la diminution du nombre des demandes, l'accueil et l'hébergement des demandeurs reste une problématique importante. Et nous avons maintenu les trois objectifs que nous nous sommes fixés il y a 2 ans :

- D'abord, mieux **prioriser et réguler** les demandes d'hébergement des demandeurs d'asile : c'est pourquoi le Dispositif d'orientation et d'hébergement spécifique, ou DOHS, a été mis en place en juillet ;
- Ensuite, veiller à une **répartition territoriale équilibrée** de l'hébergement à l'échelle du département, car cette charge ne peut se concentrer sur le seul chef lieu du département ;
- Et enfin, **limiter le nombre de nuitées en hôtel** pour privilégier l'accueil en structure collective, et donc garantir une meilleure prise en charge. Nos résultats sont, sur ce point, assez nets : nous avons réduit de 90% nos capacités hôtelières, et augmenté symétriquement les places en collectif.

Toutefois, un **projet de loi actuellement en discussion vise à réformer l'hébergement** des demandeurs d'asile. Ce texte prévoit notamment d'unifier le parc d'hébergement, en s'inspirant du modèle du CADA, pour mettre fin au recours à l'hébergement d'urgence qui crée une inégalité de traitement entre demandeurs, et engorge aussi les dispositifs de droit commun. Il prévoit également de mieux répartir les demandeurs d'asile à l'échelle du territoire national. Les demandeurs seront contraints de se rendre dans les zones qui leur sont indiquées, sous peine de perdre le bénéfice de l'hébergement et de l'allocation. Si les termes de ce projet sont adoptés, sa mise en œuvre nécessitera certainement une nouvelle révision de l'organisation territoriale de l'hébergement, au cours de l'année prochaine. Nous nous préparons donc à cette éventualité.

Au-delà du seul droit d'asile, sur ces thématiques, dont nous connaissons bien les enjeux humains, je sais aussi pouvoir compter sur l'action de votre assemblée concernant les **mineurs étrangers isolés**. Ni l'État, ni les collectivités territoriales, ne doivent laisser de côté ces problématiques essentielles. Je rappelle qu'il n'y a pas d'antinomie entre fermeté et humanité et que, là aussi, nous devrions pouvoir travailler de concert,

Si l'hébergement d'urgence reste un sujet d'attention permanent, la *politique du logement* est aussi un enjeu complexe dans la Loire. Notre département est atypique dans le contexte national mais aussi régional. Contrairement à la majorité des secteurs à fort enjeux, nous ne manquons pas de logements et notre département peut être qualifié de zone détendue. Mais nous ne devons pas rester sur cette définition trop réductrice. La Loire doit faire face à un vrai risque de décrochage de l'attractivité d'une partie de l'offre de logements existants dans le parc public et privé.

En effet, ces logements souffrent d'une mauvaise qualité énergétique et ne sont pas adaptés aux besoins des ménages vieillissants. Il faut donc construire, réhabiliter mais aussi savoir démolir. Il faut redynamiser nos centre villes en favorisant la mixité, quelle soit sociale ou générationnelle. L'atypisme de notre situation est aussi notre force. Les acteurs du département, collectivités et au premier rang le conseil général, services de l'Etat et bailleurs ont toujours su innover pour trouver des solutions et les proposer aux partenaires financiers. Cette capacité à innover dans le domaine du logement social est notre marque de fabrique et nous assure aujourd'hui une grande crédibilité.

Cela tombe bien à propos car dans les prochaines semaines , dans les prochains mois, nous allons devoir, ensemble, défendre notre spécificité et nos besoins sur des dossiers cruciaux pour les années à venir. Je sais pouvoir

compter sur votre soutien, comme aussi sur celui de nos autres partenaires, pour passer le cap du nouveau programme national de rénovation urbaine ou sur la mise en œuvre des contrats de ville.

Dans ce contexte financier difficile tant pour l'Etat que pour les collectivités, **l'efficience en matière de logement et plus généralement de rénovation urbaine doit être démultipliée** par une bonne coordination des dispositifs et une ingénierie de projets de qualité. L'EPORA sur le département et l'EPASE plus spécifiquement sur Saint-Etienne sont déjà deux formidables leviers et nous devons, ensemble, voir comment encore les renforcer.

Mais la vigilance sur l'avenir ne doit pas nous priver de regarder avec satisfaction notre bilan.

En matière de *construction*, **780 logements locatifs sociaux** ont été financés en 2013, contre 1000 en 2012. En 2014, seulement 600 nouveaux logements sociaux devraient être financés confirmant le tassement de ces constructions depuis le plan de relance de 2009 alors que la Loire conserve le 3ème rang régional en nombre de demandes de logements sociaux enregistrées. Nos exigences elles, n'ont cependant pas diminué, et la quasi-totalité de ces **opérations sont « BBC »**, bâtiments basse consommation.

Malgré la baisse de la construction, d'autres ressources peuvent être exploitées. C'est pourquoi, suite à la loi du 18 janvier 2013, un travail de **mobilisation du foncier public** a été engagé dans la Loire, pour faciliter la construction de logements sociaux. Je tenais d'ailleurs à saluer l'initiative prise par le Conseil Général de la Loire qui procède actuellement à une analyse technique des fonciers qu'il maîtrise afin de pouvoir contribuer, lui aussi, à la

mise sur le marché de terrains pouvant accueillir de nouvelles opérations de construction comprenant des logements sociaux.

L'effort de construction mais aussi de rénovation passe aussi par les **Programmes de Rénovation Urbaine** (PRU), dont 88% des crédits ont d'ores et déjà été engagés. Au total cela représente près de 150 millions d'euros engagés au profit des collectivités ou des bailleurs, pour détruire et reconstruire, certes, mais aussi réhabiliter ou remodeler le parc résidentiel du département. Outre les finalités sociales de ces dispositifs, il faut aussi noter que ces crédits ont joué un rôle majeur pour **soutenir le secteur du bâtiment**. Ils contribuent à maintenir et développer l'activité.

Le travail en commun mené par l'État et les collectivités est aussi animé par la **lutte contre le mal-logement**, qui s'amplifie d'année en année. 382 logements ont ainsi été rénovés en 2013 au titre de la lutte contre l'habitat indigne. Les intervenants locaux sur cette question sont très nombreux, et le citoyen a bien souvent du mal à identifier le rôle de chacun. C'est pourquoi j'ai réuni en décembre dernier tous les intervenants traitant de cette question dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Nous avons pu établir un **bilan commun et clarifier nos rôles respectifs**, dans le cadre d'une stratégie partagée. Nous comptons bien faire perdurer cette démarche dans les années à venir.

J'en arrive à la question de la rénovation du parc privé. Vous savez combien cette question est cruciale dans la Loire. En 2013, ce sont plus de 6 millions d'euros de subventions qui ont été consacrés à cette question dans le département. Nous avons pu obtenir 2 millions supplémentaires en déposant auprès du niveau central des dossiers particuliers relatifs à la résorption de l'habitat insalubre. L'année fut notamment marquée par l'introduction du

dispositif « **Habiter mieux** » piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), qui vise notamment à aider les propriétaires occupants et les bailleurs à mener des travaux de performance énergétique.

Nous menons donc de front les enjeux sociaux et environnementaux dans le département. En 2014 notre dotation initiale pour la rénovation du parc privé a déjà atteint le niveau de 2013 et nous espérons en fin d'année avoir été dans la capacité d'engager plus de 10 millions d'euros. Cela nous permettra notamment d'accompagner la mise en place du programme d'intérêt général porté par le Conseil général pour aider à la rénovation des logements anciens sur les territoires jusqu'alors non couverts par des dispositifs opérationnels.

Plus globalement, l'État suit de près la réalisation du droit opposable au logement. Et nous ne pouvons que nous satisfaire de notre partenariat mutuel dans le cadre du **Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées** (PDALD). Le lancement d'une démarche d'évaluation et de révision en 2013 a permis de confirmer l'efficacité des dispositifs de relogement dans le département. Près de 1600 ménages ont ainsi pu être relogés, ce qui constitue une bonne avancée dans la mise en œuvre du droit au logement : le nombre de recours devant la commission de médiation a ainsi diminué de 30%. L'année 2014 sera l'occasion de poursuivre cette révision, avec l'intégration du volet « Hébergement » dans ce plan, suite au vote de la loi ALUR du 24 mars dernier.

Les **grandes orientations** initiales de nos démarches seront toutefois maintenues : je pense au rôle et aux moyens accrus du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui est devenu l'instance incontournable sur les questions de logement et d'hébergement dans le département. Je pense aussi à l'importance que nous attachons à la prévention le plus en amont possible des

expulsions. Logement et hébergement sont les deux facettes d'une même logique, qu'il nous faut toujours mieux anticiper : c'est la seule approche viable.

Enfin, en tant que garant de l'intégration de tous, l'État, en l'occurrence Jean-Michel PORCHER, sous-préfet de Montbrison a piloté cette année la **révision du Schéma d'accueil des gens du voyage**. Au moment où il s'apprête à voguer vers d'autres horizons, je tiens devant vous à le remercier pour avoir, entre autres, mené à bien ce vaste chantier, qui a nécessité un grand nombre de consultations avant d'aboutir à une approbation conjointe de nos deux institutions, par arrêté du 6 septembre 2013. Notre principal objectif sera donc de favoriser la sédentarisation de ces populations, afin de favoriser leur autonomie et enrayer leur exclusion.

*

IV. Les relations de l'État avec les collectivités

J'en viens maintenant à **la** question qui vous intéresse peut être le plus aujourd'hui, les relations de l'État avec les collectivités territoriales.

Le sens de cette compétence est évident : garantir à tous les citoyens un bon fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Je l'ai dit lors de l'assemblée des maires du département. Le rôle de l'État est de veiller au respect du droit par les collectivités territoriales, ce qui passe par le contrôle, bien sûr, mais aussi par une **fonction de conseil**, tout aussi fondamentale et que nous développons de plus en plus. Le dialogue doit nous permettre d'éviter en amont tout problème juridique qui pourrait mettre vos projets en danger. Je reste convaincue que cet échange est le seul qui nous permette de vraiment progresser.

Seul le prononcé fait foi

Au-delà de cette modernisation de nos relations sur laquelle je ne m'étendrai pas davantage, les années 2013 et 2014 sont marquées, je ne vous apprends rien, par d'importants changements structurels dans notre organisation territoriale.

Je pense d'abord à la **gestion des fonds européens**, et notamment du FEDER et du FEADER. L'État a transféré, à partir de 2014, cette compétence aux régions. Toutefois, soyez assurés que nous restons très impliqués sur ces sujets cruciaux pour le développement de notre territoire, et que nous continuerons à assurer notre rôle de coordination et de mobilisation sur le terrain, à vos côtés.

Nous nous inscrirons d'ailleurs en cela dans la ligne de ce que nous faisons déjà autour du **Contrat de plan État région**, qui sera renouvelé cette année et qui courra jusqu'en 2020. Le préfet de région nous a récemment indiqué, au Président et à moi-même, que le calendrier laisse espérer une signature d'ici la fin 2014. D'ici-là, d'importants arbitrages doivent être rendus sur les projets les plus structurants de notre territoire.

Un autre sujet, plus concret celui-ci, va occuper l'actualité du territoire au cours des prochaines semaines. Je pense à la **réforme des rythmes scolaires**. Nous n'avons à ce sujet qu'un seul et unique devoir, c'est celui de penser d'abord à nos élèves, à nos enfants. La direction académique et la Direction de la cohésion sociale ne ménagent pas leur peine: rencontres, déplacements sur le terrain se succèdent pour trouver, avec vous, au cas par cas, les meilleures solutions. Le Gouvernement a souhaité assouplir les contraintes, renforcer le soutien financier de l'État aux communes. Toutes les conditions sont donc réunies pour que des solutions satisfaisantes soient mises en œuvre rapidement.

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs, je souhaite évoquer devant vous un autre sujet fondamental pour l'avenir de nos territoires, auquel vous êtes évidemment tous très attentifs.

Une **nouvelle réforme territoriale** va bientôt permettre de clarifier l'organisation décentralisée de la République. Il est légitime que cette réforme suscite de nombreuses questions. Mais cette réforme est nécessaire et n'a que trop attendu. Les français ne comprennent pas le fonctionnement trop complexe de notre organisation décentralisée. Ce système, depuis longtemps fragilisé, est devenu illisible. C'est pourquoi le Président de la République a fait de la réforme territoriale l'une de ses grandes priorités. Le Conseil des ministres devrait examiner après-demain les projets de textes législatifs qui portent cette grande réforme.

Nous en connaissons déjà toutes les grandes orientations : l'objectif principal reste **d'aligner notre organisation institutionnelle avec la réalité** et le fonctionnement de nos territoires. Pour renforcer nos actions locales, et leur donner du poids, il nous faut mettre en commun nos politiques, mieux coordonner nos interventions, et agir en cohérence les uns avec les autres. Conséquence de ce changement, les régions d'une part, et les intercommunalités d'autre part, vont se renforcer.

Oui, les **conseils généraux devraient être appelés à s'effacer progressivement**. Toutefois, cette réforme ne sera ni brutale, ni aveugle. Le gouvernement s'est engagé à la mettre en œuvre de façon très progressive. Les élections du conseil départemental sont d'ailleurs bien prévues pour 2015, mais reportées à l'automne, simultanément aux élections régionales et selon le mode de scrutin adopté par la loi du 17 mai 2013.

Seul le prononcé fait foi

De nouvelles compétences seront dévolues aux régions, notamment en matière économique. Leur rassemblement sonnera un véritable renouveau dans nos territoires. En devenant parmi les plus importantes d'Europe, les régions françaises vont atteindre une taille critique leur permettant de développer de nouveaux projets et de jouer leur rôle à l'échelle internationale.

Les intercommunalités vont-elles aussi, gagner en force. Cet échelon est le plus logique pour traiter d'habitat, d'urbanisme ou de transports urbains et dépasser les approches segmentées. La réforme va offrir la possibilité de faire émerger des projets de territoires susceptibles de combiner les orientations nationales, la dynamique régionale et les enjeux locaux.

C'est pour cela que nous devons nous assurer que chaque EPCI dispose d'un périmètre à la hauteur de ces défis. Le projet de loi prévoit de **faire passer le seuil plancher du nombre d'habitants minimal des EPCI de 5 à 20 000.** J'avais déjà fait état devant vous de ma conviction de la nécessaire création d'intercommunalités de plus grande taille dans la Loire. Je réitère ce constat aujourd'hui, et je suis heureuse des échanges que j'ai eu avec nombre d'entre vous et des initiatives qui sont prises. Tout cela montre que les choses bougent.

En tout état de cause, nous avons tous pris la mesure de ce changement très important dans l'histoire complexe de la décentralisation française. Il prendra du temps, et il nécessitera d'ouvrir de nouvelles discussions dans un esprit de transparence. Les services de l'État en sont conscients, et **nous nous tenons prêts à accompagner** ce nouveau tournant, aux côtés de tous les ligériens.

*

Seul le prononcé fait foi

je souhaiterais terminer cette présentation en faisant le point sur le montant total des dépenses et des financements de l'État dans le département, afin que nous en ayons tous une vision globale et partagée.

Le montant total des paiements effectués par le Préfet ou ses ordonnateurs secondaires délégués dans la Loire s'élève, comme l'an dernier, à plus de **1,6 milliard d'euros** en 2013. Ces paiements comprennent, outre les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'interventions, les avances sur impositions et les dotations aux collectivités locales. Ces deux derniers postes, qui alimentent directement les collectivités territoriales, représentent au total 1,4 milliard d'euros.

Derrière ces chiffres, dont on ne parvient pas toujours à mesurer la portée réelle, **il y a notre engagement** au service des collectivités, des entreprises, et des femmes et des hommes qui les composent ; il y a toutes ces actions pour faire vivre aujourd'hui, et préparer demain.

*

Vous me connaissez maintenant bien et vous savez ma volonté d'avancer avec vous au service de ce territoire et de ses habitants. A l'image de notre pays, la Loire traverse une crise difficile mais dispose d'atouts indéniables pour relever les défis qui nous attendent.

A nous, collectivement, de savoir les saisir.

Je vous remercie pour votre attention. Je suis prête, tout comme les chefs de service qui m'ont accompagnée, à répondre à vos questions.

Seul le prononcé fait foi